

BREILLY**C'EST VOUS!**

Numéro 45

La Commission InfoCom souhaite une excellente rentrée à tous les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants.

Les horaires des ramassages scolaires pour l'École de la Vigne et le Collège du Val de Somme sont au verso.



Rentrée de la bibliothèque breilloise : Nathalie et Sylvie vous accueillent tous les Vendredis de 16h à 17h30, en Mairie.

BREILLY en fête

- Samedi : 35 personnes ont partagé pâtisseries et gâteaux à l'occasion du **goûter des aînés**.
- Dimanche : Le soleil était au rendez-vous et a permis aux nombreux rédeux d'en profiter. La buvette et les saucisses-frites du CAB ont eu du succès. Les visiteurs ont apprécié le spectacle des **majorettes** Fashion'z War.
- Lundi : 48 enfants inscrits ont pu s'amuser sur le **manège** grâce aux tours offerts par la Mairie et le CAB.



À l'occasion des journées du patrimoine, Breilly organise une **matinée citoyenne d'entretien du mobilier communal** le Samedi 21 Septembre.

Plusieurs ateliers sont proposés aux volontaires, petits et grands :

- mise en peinture du banc près de l'église ;
- mise en peinture de l'abribus Route Nationale ;
- mise en peinture des bancs des pas et du marais ;
- désherbage manuel du cimetière ;
- nettoyage des grimettes ;
- installation de nouveaux bancs dans les marais ;
- réparation de la plaque René Galving dans les marais.

LE PORTRAIT DU MOIS

Camille DUBUFFET est née le 20 Janvier 1997 à Amiens. Elle est arrivée à Breilly à l'âge de 2 ans lorsque ses parents y emménagent.

Elle est juriste de formation après avoir étudié le droit cinq années à Lyon. Journaliste stagiaire auprès du Courrier Picard depuis plusieurs mois, elle intègre dès cette rentrée les équipes parisiennes de BFM TV.

Camille a fréquenté l'accueil de loisirs (ALSH) de Breilly et « garde en mémoire les spectacles de fin de centre ». Elle adorait courir autour du marais étant plus jeune.



PERMANENCES des ADJOINTS

Tony PIGNÉ

Mardi 15h-17h

Béatrice DECAMBRON

Vendredi 15h-17h

Éric ALEXANDRE

Samedi 10h-12h



Lundis 9 et 23
Septembre

MATINÉE CITOYENNE

Samedi 21 Septembre

- à 8h45 : rendez-vous en Mairie pour répartir les volontaires par atelier et distribuer le matériel.

- de 9h à 12h30 : déroulement des ateliers.

- à partir de 12h45 : temps convivial avec sandwiches et boissons offerts par la municipalité.

SERVICES

Ô Délices de Coralie (3 Rue des Charmes)

Confection de gâteaux, tartes, brioches... pour tous vos événements (anniversaires, mariages, réceptions, ...)

06.45.83.73.01

odelicesdecoralie@orange.fr

Mairie de Breilly

☎ 03.22.51.86.61
✉ contact@breilly.fr

www.breilly.fr

IPNS NPJSLVP

ATELIERS NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES

L'association « Esprit Ouvert » propose des **ateliers informatiques** afin de gagner en autonomie et de développer et/ou renforcer les compétences numériques. Ces ateliers gratuits avec mise à disposition d'ordinateurs, se dérouleront en Mairie.

Le nombre de places étant limité, **les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie.**

Les deux premières sessions auront lieu le **Vendredi 27 Septembre** et le **Vendredi 25 Octobre**, de 16h à 18h.



RAMASSAGES SCOLAIRES

- vers l'École de la Vigne (Picquigny)

2 arrêts pour les Breillois : - devant le n°37 Route Nationale

- face au garage BP d'Ailly-sur-Somme



		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Départ	n°37 Rte Nationale	7h40	7h40	7h40	7h40
	BP (Ailly)	7h42	7h42	7h42	7h42
Retour	n°37 Rte Nationale	17h05	17h05	17h05	17h05
	BP (Ailly)	17h07	17h07	17h07	17h07

- vers le Collège du Val de Somme (Ailly-sur-Somme)

1 seul arrêt : devant le n°37 Route Nationale

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Départ	7h40	7h40	7h40	7h40	7h40
Retour	16h40	16h40	12h05	16h40	16h40

INCIVILITÉS

À plusieurs reprises durant l'été, des dépôts d'ordures ont été constatés aux abords des containers à verre et à papier du village.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire de 135 €, majorée à 375 € au bout de 45 jours (article R634-2 du code pénal).

Aucune tolérance ne sera accordée aux personnes prises sur le fait.



INSTRUCTIONS JUDICIAIRES EN COURS

- La requête d'un habitant contestant la légalité du certificat d'urbanisme a été rejetée, assortie d'un versement à la commune de 1 500 euros.

- La procédure judiciaire intentée par la Mairie pour le respect du non-bâti, en cours depuis 2020, est actuellement en appel.

- Des infractions au code de l'urbanisme ont été constatées et font l'objet de convocations des contrevenants en Mairie.